



vous contactera directement pour vous interroger et vous fournir des informations supplémentaires concernant votre lieu d'isolement et votre date d'arrivée.

Une fois à l'intérieur du lieu d'isolement, tous les voyageurs devront :

1. Respecter l'isolement obligatoire de 14 jours. Cet isolement est supervisé et les voyageurs devront en respecter toutes les conditions pour obtenir l'autorisation de retourner au Nunavut.
2. Au bout des 14 jours, demander et recevoir leur autorisation de l'administrateur en chef de la santé publique pour rentrer au Nunavut.
3. Pratiquer l'éloignement social dans l'aéroport de retour. Les voyageurs devront présenter l'autorisation délivrée par l'administrateur en chef de la santé publique et une preuve de résidence au Nunavut avant de monter à bord de l'avion.

Le transport entre l'hôtel et l'aéroport sera fourni le jour même du retour.

Pour plus d'information, vous pouvez vous adresser à [CPHOTravelRequests@gov.nu.ca](mailto:CPHOTravelRequests@gov.nu.ca).